

Délibération

Conseil métropolitain du 9 février 2024

24 - Nantes – Projet de requalification de la place Zola – Aménagement des espaces publics – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Exposé

La place Zola à Nantes constitue un marqueur fort de l'identité du quartier, qui va au-delà de l'échelle de proximité. Pour autant, cet espace, peu qualifié, se caractérise principalement par un carrefour à feux complexe et un parking de 310 places qui accueille une fois par semaine le 3ème marché nantais.

Dans le cadre des engagements du Plan Paysage et Patrimoine, une étude urbaine de requalification de la place Zola a été conduite de 2020 à 2022 en lien avec les habitants via plusieurs ateliers.

Cette étude a donné lieu à l'élaboration d'une proposition de scénario à partir de laquelle a pu être défini le programme d'opération d'aménagement des espaces publics.

Le programme de l'opération consiste à requalifier les espaces publics, sur l'ensemble de l'actuel parking d'une superficie d'environ 13 000 m² ainsi qu'au niveau du carrefour routier et de ses abords.

Le projet de requalification propose d'améliorer la qualité des espaces et des ambiances en donnant la priorité aux modes actifs notamment piétons et en développant la présence de la nature en ville tout en assurant l'accueil hebdomadaire du marché de la place Zola.

L'objectif est de mieux occuper et partager l'espace existant pour fabriquer la ville proche qui répond aux besoins des habitants et aux objectifs fixés par la Métropole dans le cadre de la ville du 1/4 d'heure et de la politique publique « conciliations et usages de l'espace public ».

Le programme de travaux d'aménagement sur l'espace public s'appuie sur cinq piliers :

- lieux de vies et d'usages : l'humain et les piétons d'abord ;
- inclusivité et accessibilité : des places pour toutes et tous ;
- approche contextualisée : inscrire les places dans leur environnement ;
- nature en ville : des places vivantes et mieux adaptées au changement climatique ;
- sobriété, frugalité et simplicité des aménagements.

Le programme d'aménagement des espaces publics intègre par ailleurs les intrants structurants suivants en interface directe avec le périmètre du projet :

- l'ouverture des jardins de la Fournilière sur la rue Danton en face de la place Zola suivant le principe de liaison des modes actifs inscrit au PLUm,
- l'opération de construction neuve le long de la rue des Renardières et les mutations à venir sur la place.

Le périmètre de l'opération se décompose en plusieurs espaces répondant chacun aux enjeux prioritaires du projet de requalification :

- la place circulée au droit de l'actuel carrefour : par le rapprochement des rives et la réduction du nombre de voies, sa reconfiguration vise à un partage équilibré de l'espace entre, par ordre de priorité, les piétons, les cycles et les véhicules motorisés

- la place active : au contact du carrefour et des façades commerciales, elle centralise une partie des équipements fonctionnels tout en donnant de l'espace aux piétons et en proposant des points de halte
- la place réversible : au centre, cet espace assure l'accueil du marché hebdomadaire de la place Zola et le maintien d'une partie du stationnement le reste du temps
- la place jardin : au point haut de la place, en contact avec la rue Danton et les jardins de la Fournilière, cet espace met l'accent sur la végétalisation et la désimperméabilisation, tout en étant le lieu d'usages actifs.

Ces 4 espaces sont traversés par un parcours piéton et végétal reliant l'entrée des jardins de la Fournilière au carrefour et aux façades commerciales. Un travail sur la continuité et la porosité entre les différents espaces permettra de garantir la cohérence du projet dans son ensemble.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 6 600 000 € HT, soit 7 920 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant estimé des honoraires s'élève à 550 000 €HT, soit 660 000 €TTC.

Aussi, conformément aux articles R 2124-3 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un marché selon la procédure avec négociation pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu de ses caractéristiques, le projet nécessite également l'organisation d'une concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, les modalités de concertation préalable proposées sont les suivantes :

- mise à disposition de panneaux explicatifs et de registres papiers, au siège de Nantes Métropole,
- mise à disposition d'un registre dématérialisé,
- organisation d'une réunion publique.

Le Conseil délibère et,

1 - approuve le programme d'aménagement des espaces publics sur la place Zola,

2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 6 600 000 € HT, soit 7 920 000€ TTC,

3 - autorise le lancement d'un marché selon la procédure négociée pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre, dont le montant estimé des honoraires s'élève à 550 000 €HT, soit 660 000 €TTC,

4 - décide des modalités de la concertation réglementaire préalable, consistant en une réunion publique de présentation et mise à disposition de panneaux explicatifs et d'un registre papier et dématérialisé, au siège de Nantes Métropole,

5 - autorise Madame la Présidente à solliciter toute subvention en lien avec le projet,

6 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment , signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Nantes, le 9 février 2024

Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole